



## **ORDRE DU JOUR**

### **SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Le mardi 21 juin 2022  
à 18h30**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Retour sur les résolutions et règlements non approuvés par le maire**
- 4. Retour sur la période de questions de la dernière séance**
- 5. Procès-verbaux**
  - 5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 24 mai 2022.
- 6. Administration générale, greffe, affaires juridiques**
  - 6.1 Demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (SD-2022-0416);
  - 6.2 Demande en homologation d'une transaction, de résiliation de bail, de dommages-intérêts et d'ordonnance de sauvegarde (SD-2022-0425);
  - 6.3 Renonciation partielle de servitude – Lot 4 260 195 du cadastre du Québec - rue des Trinitaires (SD-2022-0432);
  - 6.4 Abrogation de la résolution n° 2022-05-0373 (SD-2022-0431);
  - 6.5 Abrogation de la résolution n° 2022-04-0258 (SD-2022-0342);
  - 6.6 Signature d'un protocole d'entente avec la Corporation du festival de montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu (SD-2022-0506);

- 6.7 Acquisition de l'immeuble situé au 1082, rue Champlain et du terrain vacant portant le numéro de lot 3 267 622 du cadastre du Québec (SD-2022-0449).

## **7. Finances municipales**

- 7.1 Ratification des listes des comptes à payer et d'opérations bancaires;
- 7.2 Modification de la résolution n° 2021-10-0879 (SD-2022-0389);
- 7.3 Radiation et annulation de solde (SD-2022-0354);
- 7.4 Nomination de personnes à agir avec Revenu Québec (SD-2022-0421);
- 7.5 Annulation des soldes résiduels 2022 pour certains règlements d'emprunt (SD-2022-0266);
- 7.6 Affectation du surplus non affecté vers différents surplus affectés (SD-2022-0353);
- 7.7 Approbation des prévisions budgétaires pour 2022 de l'Office municipal d'habitation Haut-Richelieu (OMH) et paiement de la contribution 2022 (SD-2022-0499).

## **8. Ressources humaines**

- 8.1 Adoption d'un nouvel organigramme pour les services de la Ville suivants :
- 8.1.1 Adoption du nouvel organigramme du Service de la culture, du développement social et du loisir (SD-2022-0494);
- 8.1.2 Adoption du nouvel organigramme du Service du greffe (SD-2022-0488);
- 8.1.3 Adoption du nouvel organigramme de la Direction générale (SD-2022-0515);
- 8.1.4 Adoption du nouvel organigramme du Service des Finances (SD-2022-0477);
- 8.1.5 Adoption du nouvel organigramme du Service des approvisionnement (SD-2022-0509);
- 8.1.6 Adoption du nouvel organigramme du Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement durable (SD-2022-0471).
- 8.2 Affectation temporaire en fonction supérieure de madame Caroline Roy au poste de Directeur du Service de la culture, du développement social et du loisir (SD-2022-0459);
- 8.3 Affectation temporaire en fonction supérieure de monsieur Charles Moquin au poste cadre de Contremaître - Signalisation, salubrité et voirie au Service des travaux publics (SD-2022-0486);
- 8.4 Embauche de monsieur Gabriel Henri-Germain au poste de Contremaître – Parcs, espaces verts et voirie (SD-2022-0487);

- 8.5 Nomination de monsieur Luc Lefebvre au poste de Contremaître – Aqueduc et égout (SD-2022-0485);
- 8.6 Nomination de monsieur Stéphane Senécal au poste de contremaître – Aqueduc et égouts au Service des travaux publics (SD-2022-0483);
- 8.7 Nomination de madame Catherine Poisson au poste de Chef de section - Réglementation et patrimoine au Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement durable (SD-2022-0505);
- 8.8 Embauche de monsieur Jean-Philippe Landry au poste de Chef de section - Planification et gestion des actifs au Service des infrastructures et de la gestion des eaux (SD-2022-0497).

## **9. Culture, développement social et loisir**

- 9.1 Subvention à accorder au Centre des aînés Johannais (SD-2022-0340);
- 9.2 Signature d'une convention de partenariat avec Sa Majesté la Reine du Canada représentée par la ministre de la Défense nationale (SD-2022-0370);
- 9.3 Subvention et soutien au démarrage d'un organisme de travail de rue (SD-2022-0379);
- 9.4 SA-401-LO-22-I Rejet partiel de l'appel d'offres - Transports par autobus internes et externes - Camp de jour 2022 (3 lots) (SD-2022-0418).

## **10. Infrastructures et gestion des eaux**

- 10.1 Octroi des contrats suivants :
  - 10.1.1 SA-509-IN-22-P Rejet de l'appel d'offres - Travaux de réaménagement du carrefour giratoire Douglas - ING-753-2019-015 (SD-2022-0375);
  - 10.1.2 SA-515-IN-22-P Rejet de l'appel d'offres - Service d'entretien et de réparation des pompes sanitaires - ING-759-2022-007 (SD-2022-0502);
  - 10.1.3 SA-547-IN-22-P Appel d'offres - Travaux - Réaménagement en sens unique et modification de feux de circulation - Rue Laberge - ING-753-2020-010 (SD-2022-0448);
  - 10.1.4 SA-542-IN-22-P Rejet de l'appel d'offres - Travaux - réaménagement de l'intersection du boulevard du Séminaire Nord / Saint-Joseph / Toupin (SD-2022-0500);

- 10.1.5 SA-513-IN-22-P Appel d'offres - Travaux de Réfection des fondations et pavage rue Mignonne - ING 753-2013-018 (SD-2022-0510).

## **11. Toponymie et circulation**

- 11.1 Mise en place d'un arrêt-intersection Rang des Cinquante-Quatre et du Rang Saint-Édouard (SD-2022-0372);
- 11.2 Modification de la Signalisation réglementaire rue de Carillon (SD-2022-0415);
- 11.3 Limitation du stationnement sur rue - Mise en place de mesure d'apaisement de la circulation - Rues Joseph-Albert-Morin et Romuald-Rémillard (SD-2022-0419).

## **12. Travaux publics**

- 12.1 Octroi des contrats suivants :
- 12.1.1 SA-2935-TP-22-P Rejet de l'appel d'offres - Fourniture et livraison d'un tracteur à trottoir de type chargeur frontal avec équipement de déneigement neuf 2022 ou plus récent (SD-2022-0382);
- 12.1.2 SA-2943-TP-22-P Octroi de contrat avec appel d'offres public - Travaux de rénovation du Centre communautaire L'Acadie (SD-2022-0452);
- 12.1.3 SA-2951-TP-22-P Octroi de contrat avec appel d'offres public - Abattage des frênes sur le territoire de la Ville (4 lots et options) (SD-2022-0517).
- 12.2 Augmentation d'un bon de commande « MSA Infrastructures inc. » (SD-2022-0489).

## **13. Sécurité publique**

## **14. Urbanisme**

- 14.1 Étude et décision relatives à diverses demandes de dérogation mineure
- 14.1.1 DDM-2022-5246 Immeuble situé au 135, rue Mignonne - Autoriser le lotissement de 4 lots (SD-2022-0327);
- 14.1.2 DDM-2022-5249 Immeuble constitué des lots 6 378 031, 6 378 029, 6 378 026 et 6 378 032 du cadastre du Québec et situé sur la rue des Trembles - Installation d'une enseigne détachée (SD-2022-0330);

- 14.1.3 DDM-2022-5252 Immeuble situé au 800, rue Saint-Gabriel - Agrandissement du bâtiment principal dérogeant à la hauteur maximale permise à la grille des usages et normes de la zone H-3528 (SD-2022-0407);
- 14.1.4 DDM-2022-5253 Immeuble situé au 1447, rue de Foucault - Construction d'un garage isolé dérogatoire (SD-2022-0409).
- 14.2 Étude et décision relatives à diverses demandes d'usage conditionnel
- 14.2.1 UC-2022-5240 Immeuble situé au 840, rue Bousquet - Aménagement d'un logement intergénérationnel (SD-2022-0335);
- 14.2.2 UC-2022-5251 Immeuble situé au 717, 4<sup>e</sup> Rang Sud - Aménagement d'un logement intergénérationnel (SD-2022-0401).
- 14.3 Étude et décision relatives à divers plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 14.3.1 Divers plans d'implantation et d'intégration architecturale :
- 1) PIA-2016-3760 Immeuble situé au 250-270, rue de la Cabinetterie - Construction et l'aménagement d'un projet multifamilial (SD-2022-0405);
  - 2) PIA-2020-4744 Immeuble constitué des lots 5 895 985 et 5 895 986 du cadastre du Québec et situé sur la rue Saint-Paul - Construction de 4 habitations multifamiliales de 16 logements, en projet intégré, et l'aménagement de terrain (SD-2022-0456);
  - 3) PIA-2020-4765 Immeuble situé au 182, rue Notre-Dame - Modification de l'aménagement du terrain concernant la mise en commun de l'aire de manœuvre des cases de stationnement avec la propriété sise au 178, rue Notre-Dame (SD-2022-0404);
  - 4) PIA-2021-5111 Immeuble situé sur le lot 3 270 926, rue Champlain - Construction d'une habitation bifamiliale de deux (2) étages, la construction d'un garage isolé ainsi que l'aménagement du terrain (SD-2022-0402);
  - 5) PIA-2022-5233 Immeuble situé au 164, rue des Peupliers - Construction d'une résidence unifamiliale isolée, suite à la démolition du bâtiment principal (SD-2022-0408);
  - 6) PIA-2022-5235 Immeuble situé au 294-296, rue Mercier - Agrandissement du bâtiment principal en cour arrière (SD-2022-0469);

- 7) PIA-2022-5254 Immeuble situé au 74, rue Réal-Trépanier - Construction d'une habitation unifamiliale isolée (SD-2022-0410);
- 8) PIA-2022-5267 Immeuble situé au 1586, rue Sainte-Thérèse - Construction d'une nouvelle habitation unifamiliale isolée (SD-2022-0457);
- 9) PIA-2022-4657 Immeuble constitué des lots 6 378 026, 6 378 029, 6 378 030, 6 378 031 et 6 378 032 du cadastre du Québec - Aménagement et la construction de l'îlot central, à l'écran acoustique et aux plantations sur l'ensemble du site 66 logements (SD-2022-0464).

14.3.2 PIA-2022-5266 - Remplacement de la brique sur la façade principale - Immeuble situé au 154, rue Champlain (SD-2022-0467);

14.3.3 PIA-2021-4938 – Rénovation du bâtiment principal et l'aménagement du terrain – Immeuble situé au 178, rue Notre-Dame (SD-2022-0403).

14.4 Adoption du projet des règlements suivants :

14.4.1 Règlement n° 2116 (SD-2022-0468)

« Règlement modifiant le règlement de permis et certificats n° 0654 et ses amendements, dans le but d'y apporter divers correctifs »;

14.4.2 Règlement n° 2118 (SD-2022-0119)

« Règlement modifiant le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), et ses amendements, dans le but d'assujettir la zone H-1683 au « Secteur de P.I.I.A. : Vieux-Saint-Jean, Vieux-Iberville, Vieux-L'Acadie et bâtiments patrimoniaux »;

La zone H-1683 est située le long de la rue Frontenac entre la rue Bouthillier Nord et la rue Mercier »;

14.5 Adoption du premier projet des règlements suivants :

14.5.1 Règlement n° 2102 (SD-2022-0291)

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but de réduire les dimensions minimales prescrites pour un terrain dans les zones H-2594, H-2701, H-2702, H-2705 et H-2762.

Ces zones sont situées de part et d'autre de l'avenue des Pins, entre le boulevard Saint-Luc et la limite administrative de Saint-Jean-sur-Richelieu »

#### 14.5.2 Règlement n° 2110 (SD-2022-0290)

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- D'agrandir la zone C-2627 à même une partie de la zone H-2595, afin d'y inclure la totalité du lot 3 625 518 du cadastre du Québec;
- D'autoriser, à même la zone C-2627, les usages « Vente au détail d'équipements ou matériaux de plomberie, d'électricité, de chauffage, de ventilation ou de climatisation » et « Vente au détail d'appareils ou accessoires d'éclairage »;
- De réduire, à l'intérieur de la zone C-2627, la profondeur minimale prescrite pour un terrain.

Ces zones sont situées du côté nord du boulevard Saint-Luc, entre la rue des Trembles et l'avenue des Pins.»

#### 14.5.3 Règlement n° 2111 (SD-2022-0326)

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de créer la zone H-1496, à même une partie de la zone H-1585, afin d'autoriser la classe d'usages « Trifamiliale » et de prescrire les normes relatives aux terrains et aux bâtiments pour ces usages.

Cette zone est située sur le côté sud de la rue Pilon »;

#### 14.5.4 Règlement n° 2113 (SD-2022-0119)

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'autoriser, à même la zone H-1683, la classe d'usages « Multifamiliale » d'au plus 4 logements.

La zone H-1683 est située le long de la rue Frontenac entre la rue Bouthillier Nord et la rue Mercier ».

#### 14.5.5 Règlement n° 2123 (SD-2022-0293)

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- D'agrandir la zone I-1433, à même une partie de la zone I-1401, afin d'y inclure la totalité du lot 3 478 474 du cadastre du Québec;
- D'autoriser, à même la zone I-1433, les usages appartenant à la sous-classe « Entrepreneurs » du groupe commerce et services (C).

Ces zones sont situées sur la rue Pierre-Caisse, entre la rue Bernier et le boulevard Industriel ».

#### 14.6 Adoption du second projet des règlements suivants :

.....

14.7 Adoption du premier projet des résolutions suivantes :

- 14.7.1 PPCMOI-2019-4681 (Lots 6 299 275 et 3 643 311, boulevard Saint-Luc) (SD-2022-0292);
- 14.7.2 PPCMOI-2022-5226 (Lot 6 408 590, rue Mignonne) (SD-2022-0279);
- 14.7.3 PPCMOI-2022-5245 (Lot 4 317 791, 80, rue de Coulomb) (SD-2022-0406).

14.8 Adoption du second projet des résolutions suivantes :

-.-.-.-

14.9 Adoption du PPCMOI suivant :

- 14.9.1 PPCMOI-2022-5192 (lots 4 040 876 et 4 040 877 du cadastre du Québec, rue Honoré-Mercier) (SD-2022-0104).

14.10 Étude et décision relatives à une demande d’approbation de développement

-.-.-.-

14.11 Appui à une demande d’autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec

- 14.11.1 ZAP-2022-5285 Lot 3 625 413 du cadastre du Québec- Construction d’une résidence unifamiliale (SD-2022-0472).

14.12 Étude et décision relatives à une demande de modification aux règlements d’urbanisme :

-.-.-.-

14.13 Autorisation de déposer une demande de report de la date de fin du dépôt des livrables en lien avec l’aide financière obtenue par le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH) (SD-2022-0313).

## **15. Transport et mobilité urbaine**

15.1 Gratuité du service d’autobus, taxibus et du transport adapté pour la « Boom de l’été » (SD-2022-0390).



## **16. Avis de motion**

### **16.1 Règlement n° 2124 (SD-2022-0503)**

« Règlement modifiant le règlement n° 2034 relatif au régime de retraite pour les employés de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et abrogeant le règlement n° 1153 »;

### **16.2 Règlement n° 2063-1 (SD-2022-0495)**

« Règlement complémentaire modifiant le règlement autorisant la réalisation de travaux de rénovation du Centre communautaire L'Acadie, décrétant une dépense de 133 000 \$ et un emprunt à cette fin »;

### **16.3 Règlement n° 2125 (SD-2022-0498)**

« Règlement modifiant le règlement n° 1760 relatif à la tarification ».

### **16.4 Règlement n° 2102 (SD-2022-0291)**

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but de réduire les dimensions minimales prescrites pour un terrain dans les zones H-2594, H-2701, H-2702, H-2705 et H-2762.

Ces zones sont situées de part et d'autre de l'avenue des Pins, entre le boulevard Saint-Luc et la limite administrative de Saint-Jean-sur-Richelieu »;

### **16.5 Règlement n° 2105 (SD-2022-0470)**

« Règlement modifiant le règlement n° 1275 concernant la circulation et le stationnement des véhicules dans les limites de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu dans le but d'y apporter divers correctifs »;

### **16.6 Règlement n° 2106 (SD-2022-0474)**

« Règlement modifiant le Règlement n° 1878 sur les nuisances, la salubrité et la sécurité et abrogeant le règlement n° 0693 et ses amendements dans le but d'y apporter divers correctifs »;

### **16.7 Règlement n° 2107 (SD-2022-0474)**

« Règlement modifiant le Règlement n° 1509 concernant la prévention des incendies »;

### **16.8 Règlement n° 2109 (SD-2022-0470)**

« Règlement abrogeant le règlement n° 0225 interdisant le virage à droite au feu rouge à certaines intersections sur le territoire de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et ses amendements »;

16.9 Règlement n° 2110 (SD-2022-0290)

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- D'agrandir la zone C-2627 à même une partie de la zone H-2595, afin d'y inclure la totalité du lot 3 625 518 du cadastre du Québec;
- D'autoriser, à même la zone C-2627, les usages « Vente au détail d'équipements ou matériaux de plomberie, d'électricité, de chauffage, de ventilation ou de climatisation » et « Vente au détail d'appareils ou accessoires d'éclairage »;
- De réduire, à l'intérieur de la zone C-2627, la profondeur minimale prescrite pour un terrain.

Ces zones sont situées du côté nord du boulevard Saint-Luc, entre la rue des Trembles et l'avenue des Pins »;

16.10 Règlement n° 2111 (SD-2022-0326)

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de créer la zone H-1496, à même une partie de la zone H-1585, afin d'autoriser la classe d'usages « Trifamiliale » et de prescrire les normes relatives aux terrains et aux bâtiments pour ces usages.

Cette zone est située sur le côté sud de la rue Pilon »;

16.11 Règlement n° 2113 (SD-2022-0119)

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'autoriser, à même la zone H-1683, la classe d'usages « Multifamiliale » d'au plus 4 logements.

La zone H-1683 est située le long de la rue Frontenac entre la rue Bouthillier Nord et la rue Mercier »;

16.12 Règlement n° 2114 (SD-2022-\*\*\*\*)

« Règlement relatif à la distribution d'articles publicitaires dans les limites du territoire de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu »;

16.13 Règlement n° 2116 (SD-2022-0468)

« Règlement modifiant le règlement de permis et certificats n° 0654 et ses amendements, dans le but d'y apporter divers correctifs »;

16.14 Règlement n° 2117 (SD-2022-0438)

« Règlement modifiant le règlement n° 1799 relatif à la réalisation de travaux de canalisation et d'entrée charretière à l'intérieur de l'emprise de rue et abrogeant le règlement n° 0796 et ses amendements »;

16.15 Règlement n° 2118 (SD-2022-0119)

« Règlement modifiant le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), et ses amendements, dans le but d'assujettir la zone H-1683 au « Secteur de P.I.I.A. : Vieux-Saint-Jean, Vieux-Iberville, Vieux-L'Acadie et bâtiments patrimoniaux ».

La zone H-1683 est située le long de la rue Frontenac entre la rue Bouthillier Nord et la rue Mercier »;

16.16 Règlement n° 2119 (SD-2022-0439)

« Règlement abrogeant le règlement n°1923 rendant obligatoire le port du masque ou du couvre-visage dans les lieux publics fermés sur le territoire de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu »;

16.17 Règlement n° 2123 (SD-2022-0293)

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- D'agrandir la zone I-1433, à même une partie de la zone I-1401, afin d'y inclure la totalité du lot 3 478 474 du cadastre du Québec;
- D'autoriser, à même la zone I-1433, les usages appartenant à la sous-classe « Entrepreneurs » du groupe commerce et services (C).

Ces zones sont situées sur la rue Pierre-Caisse, entre la rue Bernier et le boulevard Industriel »;

## **17. Règlements**

17.1 Règlement n° 2030

« Règlement modifiant le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), et ses amendements, dans le but :

- De créer un nouveau PIIA « Projet de développement résidentiel » afin d'encadrer dans les nouveaux projets domiciliaires impliquant l'ouverture ou le prolongement d'une rue publique, les opérations cadastrales, l'architecture et l'implantation des bâtiments principaux ainsi que l'aménagement des terrains ;
- De déterminer les critères et objectifs applicables à ce PIIA »;

17.2 Règlement n° 2054

« Règlement autorisant l'acquisition de l'immeuble sis au 1082, rue Champlain et d'un terrain vacant, décrétant une dépense n'excédant pas 1 753 000 \$ »;

### 17.3 Règlement n° 2090

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- D'agrandir la zone H-1728, à même une partie de la zone P-1846, afin d'y inclure la totalité du lot 6 305 460 du cadastre du Québec;
- D'autoriser, à même la zone H-1728, les projets intégrés, la classe d'usages « Multifamiliale » de 10 à 12 logements ainsi que les normes se rapportant au bâtiment principal et au terrain.

Ces zones sont situées sur la rue Jacques-Cartier Sud, du côté ouest, entre les rues Therrien et Roman »;

### 17.4 Règlement n° 2091

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- D'autoriser l'usage « Salon de quilles » dans la zone P-3008;
- De retirer les usages appartenant aux classes C4-01 « Activités culturelles et récréatives » et C4-04 « Salles de congrès » de la zone P-3008.

La zone P-3008 est située à l'intérieur d'un quadrilatère formé de la 12<sup>e</sup> Avenue, de la rue Thuot, de la 11<sup>e</sup> Avenue et de la rue Riendeau »;

### 17.5 Règlement n° 2098

« Règlement modifiant le règlement de permis et certificats n° 0654 et ses amendements, dans le but d'abroger l'article 77 relatif aux « Renseignements et documents requis pour toute demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale » ».

### 17.6 Règlement n° 2100

« Règlement modifiant le règlement sur le comité consultatif d'urbanisme n° 0440 et ses amendements, dans le but :

- De réduire à huit (8) le nombre de membres devant composer le comité consultatif d'urbanisme, soit trois (3) conseillers municipaux et cinq (5) personnes résidant sur le territoire municipal et qui ne sont pas membres du Conseil, plutôt que de neuf (9) membres, soit trois (3) conseillers municipaux et six (6) personnes résidant sur le territoire municipal;
- De modifier le quorum du comité afin qu'il soit fixé à cinq (5) membres dont au moins deux (2) sont des conseillers municipaux, plutôt que d'un (1) conseiller municipal »;

### 17.7 Règlement n° 2103

« Règlement autorisant le financement de travaux de mise à niveau des réserves d'eau à l'usine de filtration de la rive ouest, décrétant une dépense de 3 440 000 \$ et un emprunt à cette fin »;

## **18. Correspondance et dépôt de documents au conseil municipal**

- 18.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 9 juin 2022;
- 18.2 Procès-verbal de correction n° 2022-04-0286;
- 18.3 Procès-verbal de correction n° 2022-04-0224;
- 18.4 Procès-verbal de correction Règlement n° 2057-2.

## **19. Période de questions**

## **20. Période de questions et de communications des membres du conseil municipal au public**

## **21. Levée de la séance**